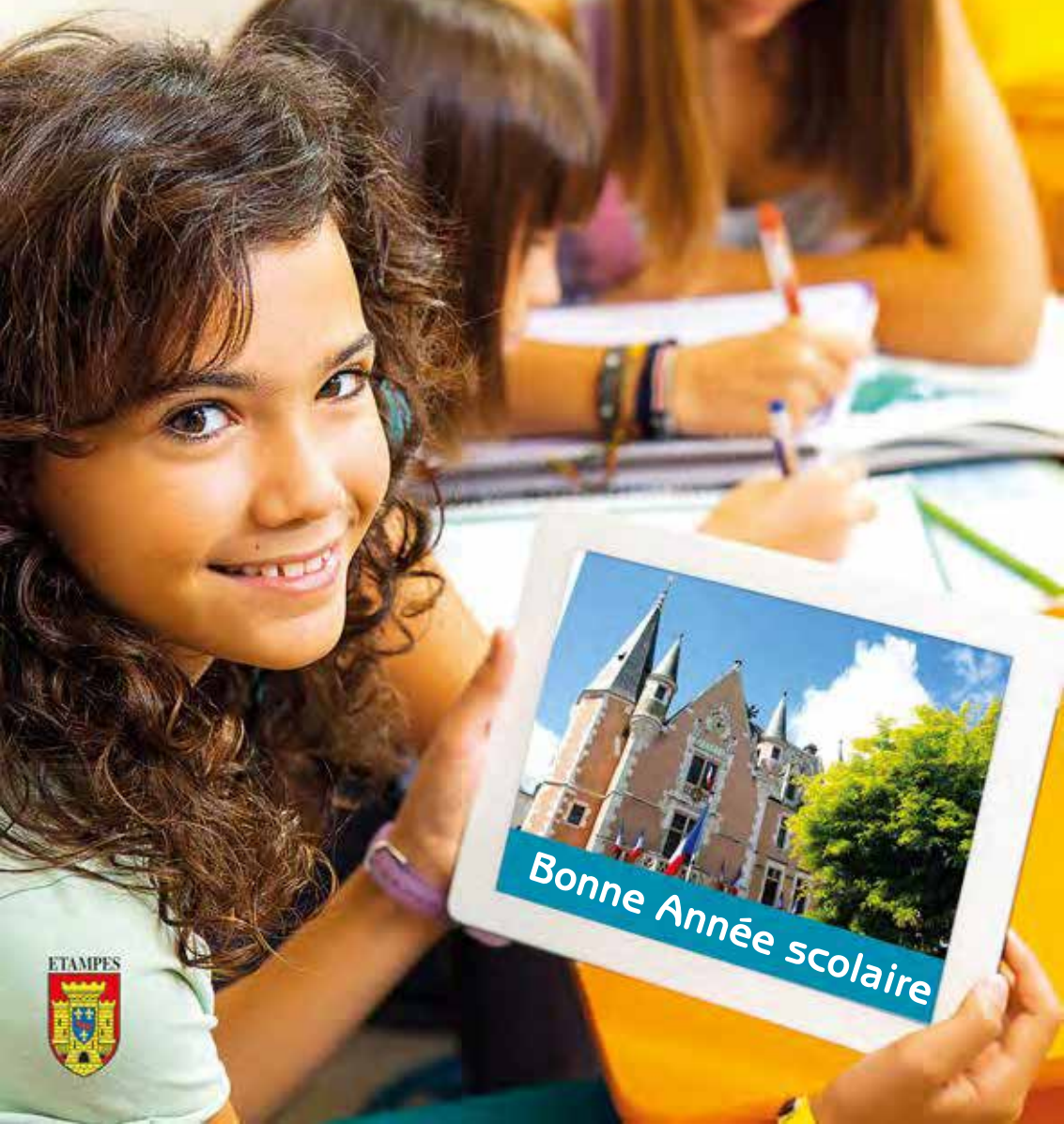


# Guide de la **rentrée** 2017-2018



ETAMPES



# Sommaire :

## ► Pensez aux inscriptions obligatoires

- 4 Le portail famille.
- 5 Faites calculer votre quotient familial.
- 5 > 6 Inscriptions à l'école.
- 6 Inscription au restaurant scolaire.
- 7 Inscription aux transports.

## ► Dates des vacances scolaires

- 8 Les vacances scolaires 2017-2018 - Zone C.

## ► Les établissements scolaires de la Ville

- 9 Les écoles maternelles.
- 9 Les écoles élémentaires.
- 10 Les collèges.
- 10 Les lycées.
- 10 Les établissements privés spécialisés.

## ► Les associations de parents d'élèves

- 10 AEEP - ALPERE - FCPE.

## ► Avant et après l'école

- 11 Les accueils de loisirs pré et post scolaires.
- 11 L'école multisports.
- 12 Les études dirigées.
- 12 Les classes d'environnement.

## ► Parents, enfants, ça vous est utile !

- 13 Le programme de Réussite éducative.
- 13 > 14 Le CLAS.
- 14 Le Réseau d'Education Prioritaire.
- 14 Le Service Minimum d'Accueil (SMA).
- 14 > 16 Le BIJ (Bureau Information Jeunesse).
- 17 L'Espace Public Numérique d'Etampes (EPN).
- 17 Le Point Information Jeunesse (PIJ).
- 18 Le C.I.O (Centre d'Information et d'Orientation).
- 18 Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).
- 18 Le Centre de Protection Maternelle Infantile.

19 Le Centre de Planification et d'Education Familiale du Conseil départemental de l'Essonne.

19 L'Atelier « Parent thèse ».

## ► Les aides bienvenues

- 20 L'Allocation Etamnoise de Rentrée.
- 20 La cantine à 0,15 €.
- 20 Les études dirigées à 1 € par mois et les accueils de loisirs à 1 € par jour.
- 20 Les aides de la Caisse des Ecoles.
- 22 Les aides supplémentaires.
- 22 Les permanences CAF.

## ► Jeunes et déjà citoyens

- 23 Le Conseil Municipal des Jeunes.

## ► Des activités en dehors de l'école

- 24 Les Accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances.
- 24 > 25 Les Accueils de loisirs des Maisons de Quartier.
- 25 > 26 Les Maisons de Quartier.
- 26 Le Pôle de développement culturel des quartiers.
- 26 Le Pass'Rentrée.
- 26 Le studio de répétition.
- 27 Le Musée et le service Animation du patrimoine.
- 27 Les Archives municipales.
- 27 L'Atelier d'Arts plastiques.
- 28 Le Théâtre.
- 28 CinEtampes.
- 28 Le Conservatoire de musique (CRI).
- 29 La Bibliothèque Diane-de-Poitiers.
- 29 La Bibliothèque Ulysse.
- 30 Lire et faire lire.
- 30 Les Tickets loisirs jeunes.

## ► Je, tu, il et elle... nous nous respectons !

- 31 La pause déjeuner ; on se tient bien.
- 31 Protection des mineurs de moins de 13 ans.

## **Edito :**

### **Pour la réussite de tous nos enfants, Pour une école de la République sereine, Une rentrée placée sous le signe du retour de la semaine des 4 jours.**

C'est l'heure de la rentrée scolaire. Et c'est une bonne nouvelle qui va accompagner le retour des enfants sur les bancs de leurs écoles.

Fin juin, début juillet, l'ensemble des Conseils d'école de la commune décidait, à l'unanimité, de revenir à la semaine des 4 jours.

#### **La Ville d'Etampes ne pouvait qu'approuver et soutenir ce choix de bon sens.**

Il y a 3 ans, lorsque la réforme des Rythmes scolaires avait été imposée de force, la Ville d'Etampes s'était profondément inquiétée des effets engendrés par cette nouvelle organisation du temps scolaire et l'avait fortement dénoncée.

Les faits lui ont donné raison. Cette expérience malheureuse a entraîné une fatigue extrême des enfants, une désorganisation du travail des équipes pédagogiques, le bouleversement de l'emploi du temps des parents... Les communes ont été durement impactées. A titre d'exemple, Etampes a dû supporter le poids de dépenses supplémentaires à hauteur de 400 000 euros par an. Que dire enfin des inégalités qui se sont creusées entre les territoires, entre ceux ayant les moyens financiers et les autres !

Ce n'est pas un hasard si près de 70 % des parents estimaient, en France, que cette réforme avait eu des conséquences négatives sur le bien-être de leur enfant.

Le retour à la semaine des 4 jours est donc un soulagement.

#### **C'est le retour à la sérénité, à une organisation du temps scolaire qui répond aux attentes de tous, propice à la réussite des enfants.**

C'est ce souci permanent d'accompagner les projets des équipes pédagogiques, de soutenir les familles, d'apporter de meilleures conditions d'études et d'épanouissement aux élèves qui, en cette rentrée, a permis la mise en œuvre du projet d'extension de l'école Jean-de-La-Fontaine avec un nouveau bâtiment abritant une bibliothèque et 2 accueils périscolaires.

#### **Cette opération a été menée dans la concertation, à l'écoute de tous, et dans l'intérêt des enfants.**

**C'est cet engagement qui est réaffirmé en cette heure de rentrée.**

**A toutes et à tous une très belle année scolaire.**

# Année scolaire 2017 / 2018

## Semaine de 4 jours

**Les horaires de la semaine seront les suivants  
dans les écoles maternelles et élémentaires  
de la ville d'Etampes :**

**→ lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
de 8 h 30 à 11 h 30 et  
de 13 h 30 à 16 h 30.**

# Pensez aux inscriptions obligatoires



## ► Un portail famille pour faciliter vos demandes



Depuis le 21 avril 2017, la Ville et l'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne ont mis en place un nouveau service destiné aux parents d'enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à Etampes.

**Disponible 7j/7 et 24h/24, cet espace personnalisé et sécurisé permet :**

→ De faire des demandes de place au sein des structures Petite enfance.

→ D'inscrire et modifier les jours de présence des enfants de maternelle et d'élémentaire aux activités de la Ville d'Etampes et de la Communauté d'Agglomération (études dirigées de la CAESE, restaurants scolaires d'Etampes...).

→ De consulter, de stocker et de régler en ligne de manière totalement sécurisée les factures.

*SI VOUS NE DISPOSEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET, IL EST POSSIBLE DE CONSULTER LE PORTAIL AU SEIN DES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES ÉTAMPOIS :*

*Contacts :*

→ **QUARTIER DE GUINETTE**

**Espace Zarafa**

avenue des Meuniers

Tél. : 01 60 80 00 44

→ **QUARTIER SAINT-MICHEL**

**Espace Camille-Claudé**

119 bis, bd Saint-Michel

Tél. : 01 64 95 50 00

→ **QUARTIER CENTRE-VILLE - BIJ**

12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

*VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS RENDRE AU SERVICE VIE SCOLAIRE POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES.*



**POUR VOUS CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE :**

→ [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) ou

→ [www.caese.fr](http://www.caese.fr)

## ► Faites calculer votre quotient familial :

### *Contact :*

#### → SERVICE VIE SCOLAIRE ET SERVICE FACTURATION

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

#### Horaires d'ouvertures :

> Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

> Mardi de 8 h 30 à 19 h (sauf pendant les vacances scolaires).

> Jeudi de 8 h 30 à 12 h.

**Déterminé et valable pour l'année scolaire en cours, le quotient familial permet l'accès à :**

- La restauration scolaire ;
- L'étude dirigée ;
- Aux classes d'environnement ;
- Aux accueils de loisirs périscolaires ;
- Aux accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

#### Les documents nécessaires au calcul :

- ✓ Avis de situation déclarative à l'impôt 2017 sur les revenus de 2016 ou avis d'imposition sur le revenu de 2016 des deux parents (à défaut, le bulletin de salaire de décembre 2016 des deux parents sera demandé dans un premier temps) ;
- ✓ Attestation de paiement de la CAF ;
- ✓ Livret de famille ;
- ✓ Carnet de santé de l'enfant ;
- ✓ RIB dans le cadre d'une demande de prélèvement bancaire ;
- ✓ Justificatif du P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants concernés par une allergie alimentaire ;
- ✓ Jugement de divorce (le cas d'échéant) et les conditions de garde de l'enfant en cas de garde alternée si nécessaire.

**IMPORTANT :** tout changement de situation familiale ou professionnelle, d'adresse, de coordonnées téléphoniques doit être signalé au service facturation, afin de mettre à jour régulièrement votre quotient familial et le dossier de votre enfant.

## ► Pensez aux inscriptions :

### ● A L'ÉCOLE :

Elle est obligatoire et gratuite pour tout enfant de moins de 6 ans.

Pour inscrire votre enfant en école maternelle ou élémentaire, vous devez vous rendre au service de la Vie scolaire.

#### ● EN MATERNELLE :

Les inscriptions pour une rentrée en septembre de l'année suivante pour les enfants âgés de 3 ans sont recueillies dès novembre.

#### ● EN ÉLÉMENTAIRE :

Les enfants entrant au Cours Préparatoire en septembre sont inscrits dès le mois de mars.

**Les documents nécessaires à l'inscription à l'école :**

- ✓ Livret de famille ou acte de naissance ;
- ✓ Extrait du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire ;
- ✓ Justificatif de domicile (quittance de loyer, taxe d'habitation, acte notarié ou dernier d'avis d'imposition) ;
- ✓ Coordonnées téléphoniques personnelles et professionnelles des parents ;
- ✓ Carnet de vaccinations de votre enfant ;
- ✓ Numéro d'assurance responsabilité civile ;
- ✓ Numéro d'allocations familiales.

#### Si vous êtes hébergé, vous devez fournir :

- ✓ Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile (quittance de loyer ou impôts locaux) de la personne qui héberge, ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.

### C'EST OBLIGATOIRE :

→ Les vaccinations de votre enfant DTP (Diphtérie, Tétanos et la Poliomyélite) pour une rentrée en école maternelle ou élémentaire.

→ L'assurance scolaire pour les activités facultatives proposées par l'établissement scolaire (voyages, visites, activités périscolaires). Elle protège votre enfant des dommages qu'il pourrait subir ou causer.



### NOUVEAUTÉS 2017 :

► **Ecole Jean-de-la Fontaine :**  
L'école élémentaire dispose désormais de 2 classes supplémentaires, d'un nouveau bâtiment qui accueille une bibliothèque ainsi que 2 salles d'accueil périscolaire pour les enfants de maternelle et élémentaire.

► **Rassurant et pratique :**  
Toutes les écoles de la Ville sont désormais équipées d'un visiophone à l'entrée. Ce dispositif permet de mieux contrôler l'accès aux établissements scolaires.



### A SAVOIR :

→ Les classes de toute petite section (enfant de moins de 3 ans) des écoles Jean-de-La Fontaine et Le Petit-Prince sont maintenues pour la rentrée de septembre 2017.

### ● AU RESTAURANT SCOLAIRE :



### LE SAVIEZ-VOUS ?



→ L'élaboration des repas est confiée à la Cuisine centrale. Les menus sont validés par une diététicienne et sont consultables chaque semaine sur le site de la Ville d'Etampes. [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr)

→ La Cuisine centrale propose régulièrement aux élèves des repas avec des produits Bio.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

→ 1 950 : c'est le nombre de repas servis par jour dans les écoles de la Ville.

## ● AUX TRANSPORTS :

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui empruntent les transports scolaires doivent être titulaires d'un titre de transport « La carte Scol'R ».

### → Pour une première demande :

un formulaire est à remplir auprès du Point Info Transport.

### → Pour un renouvellement :

un formulaire vous sera adressé automatiquement par courrier par le STIF. Une fois le formulaire rempli, le déposer au Point Info Transport.

**Pour l'année 2017/2018 la participation des familles s'élève à 122 € par enfant.**

Ce montant est fixé par le STIF et le Conseil départemental.

**→ 50% de ce montant est pris en charge par la ville sur présentation :**

- ✓ Du titre de transport accompagné de la photo de l'élève ;
- ✓ D'un justificatif de domicile (quittance de loyer de moins de 3 mois ou de la taxe d'habitation) ;
- ✓ Du livret de famille ;
- ✓ D'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal.

**→ Une aide complémentaire pouvant atteindre 100% peut être accordée par le CCAS (sous conditions).**



A SAVOIR :



### → Pour les collégiens, lycéens et étudiants

le dossier « IMAGINE R » 2017/2018 est disponible au Point Info Transport.

Une fois le dossier rempli et signé par l'établissement scolaire, l'équipe du Point Info Transport se charge de l'envoyer à l'Agence Imagine R située à Cergy-Pontoise.

[www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)



## *Qu'à faire ses démarches ?*

### → SERVICE VIE SCOLAIRE ET SERVICE FACTURATION - POINT INFO TRANSPORT

Avenue du Marché- Franc

Tél. : 01 69 92 13 17

### Horaires d'ouvertures :

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 12 h.

> Jeudi : de 8 h 30 à 12 h.



# Dates des vacances scolaires 2017-2018 - Zone C



## **Rentrée scolaire 2017-2018 :**

→ Lundi 4 septembre 2017.

## **Vacances de la Toussaint**

→ Fin des cours samedi 21 octobre 2017. Reprise lundi 6 novembre 2017.

## **Vacances de Noël**

→ Fin des cours samedi 23 décembre 2017. Reprise lundi 8 janvier 2018.

## **Vacances d'Hiver**

→ Fin des cours samedi 17 février 2018. Reprise lundi 5 mars 2018.

## **Vacances de Printemps**

→ Fin des cours samedi 14 avril 2018. Reprise lundi 30 avril 2018.

## **Vacances d'Été**

→ Samedi 7 juillet 2018.

# Les établissements scolaires de la Ville

## LES ÉCOLES MATERNELLES

### → Ecole Elsa-Triolet

91, boulevard Saint-Michel.  
Tél. : 01 64 94 33 80.

### → Ecole Eric-Tabarly

5, avenue de l'Atlantique.  
Tél. : 01 69 16 14 62.

### → Ecole Hélène-Boucher

30 bis, rue Saint-Martin.  
Tél. : 01 64 94 08 33.

### → Ecole Louise-Michel

Rue Salvador-Allende.  
Tél. : 01 64 94 65 07.

### → Ecole Jacques-Prévert

Avenue des Meuniers.  
Tél. : 01 64 94 23 81.

### → Ecole Jean-de-La-Fontaine

Rue Jean-Etienne-Guettard.  
Tél. : 01 64 94 30 85.

### → Ecole Le Port

Place du Port.  
Tél. : 01 64 94 08 84.

### → Ecole Le Petit Prince

19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.  
Tél. : 01 64 55 80 93.

### → Ecole Marie-Curie

2, impasse du Prateau.  
Tél. : 01 64 94 03 78.

### → Ecole Pauline-Kergomard

18, rue de Valory.  
Tél. : 01 64 94 04 66.

### → Ecole Simone-de-Beauvoir

Rue du Pont-Saint-Jean.  
Tél. : 01 64 94 18 80.

Les écoles maternelles et élémentaires de la Ville sont de la compétence de la Ville en termes d'entretien, de maintenance, de gestion du personnel et de sécurité aux abords des écoles.

## LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

### → Ecole André-Buvat

20 bis, rue Saint-Martin.  
Tél. : 01 64 94 06 56.

### → Ecole Eric-Tabarly

5, avenue de l'Atlantique.  
Tél. : 01 69 16 14 51.

### → Ecole Hélène-Boucher

6, rue de la Porte brûlée  
Tél. : 01 64 94 06 95.

### → Ecole Jacques-Prévert

Avenue des Meuniers.  
Tél. : 01 64 94 39 61.

### → Ecole Jean-de-La-Fontaine

Rue Jean-Etienne-Guettard.  
Tél. : 01 64 94 10 10.

### → Ecole Le Port

Place du Port.  
Tél. : 01 64 94 04 22.

### → Ecole Les Prés

15, promenade des Prés.  
Tél. : 01 64 94 14 39.

### → Ecole Louis-Moreau

126, rue Saint-Jacques.  
Tél. : 01 64 94 08 82.

### → Ecole Le Petit Prince

19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.  
Tél. : 01 64 55 80 90.

## LES COLLÈGES

- **Collège Guettard**  
20, rue Saint-Antoine.  
Tél. : 01 64 94 40 18.
- **Collège de Guinette**  
Avenue des Meuniers.  
Tél. : 01 64 94 22 84.
- **Collège Marie-Curie**  
54, boulevard Berchère.  
Tél. : 01 64 94 87 55.

Compétence du Conseil départemental de l'Essonne

## LES LYCÉES

- **Lycée Geoffroy-Saint-Hilaire**  
4, avenue Geoffroy-Saint-Hilaire.  
Tél. : 01 69 92 17 70.
- **Lycée Professionnel Nelson-Mandela**  
8, rue Julien-Pranville.  
Tél. : 01 69 92 15 15.

Compétence du Conseil régional île-de-France

## LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET SPÉCIALISÉS

- **Institution Jeanne-d'Arc** (*de la maternelle au lycée*)  
11, boulevard Henri-IV  
Tél. : 01 69 16 14 40.
- **Maison Familiale Horticole de l'Essonne Verte**  
Domaine de Vauroux - Rue du Professeur Tubiana BP162  
Tél. : 01 64 94 75 75.

## LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

- **AEEP**  
155 rue de la République  
Tél. : 06 27 06 73 97.  
Peep.etampes@wanadoo.fr
- **L'ALPERE** (*Association laïque de Parents d'Elèves de la Région d'Étampes*)  
association.alpere@gmail.com
- **FCPE**  
Conseil local du Centre-Ville  
M. Arnaud LORENZI  
Tél. : 01 78 83 52 76.
- **Conseil local du collège Guettard**  
Mme Estelle DUFLO  
Tél. : 06 89 94 47 00.
- **Conseil local du Collège de Guinette**  
Mme Laetitia DARRIBERE  
Tél. : 06 08 16 51 16.
- **Conseil local du Collège Marie-Curie**  
Mme Isabelle LINTANF  
Tél. : 01 60 80 97 07.
- **Conseil local lycée Geoffroy Saint-Hilaire**  
Mme Isabelle LINTANF  
Tél. : 01 60 80 97 07.  
lycee.etampes.fcpe@gmail.com
- **Conseil local du Plateau de Guinette**  
M. Philippe FOURCAULT  
Tél. : 01 64 94 39 28.  
philippe-fourcault@orange.fr
- **Union locale FCPE**  
Mme Marion VANCON  
Tél. : 06 12 54 29 63.  
Mme Laetitia DARRIBERE  
Tél. : 06 08 16 51 16.

# Avant et après l'école



## ► Les accueils de loisirs pré et post scolaires :

### *Contact :*

→ **SERVICE VIE SCOLAIRE ET SERVICE FACTURATION**

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

Grâce à ces accueils, les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville peuvent être accueillis régulièrement ou occasionnellement dès 7 h le matin et après les heures de classe. Des animateurs diplômés proposent des activités d'éveil et des moments de détente aux enfants.

### Les lieux d'accueils :

- Eric- Tabarly,
- Hélène-Boucher,
- Jean- de- la- Fontaine,
- Le Petit Prince,
- Le Port,
- Louis-Moreau,
- Louise-Michel,
- Pauline-Kergomard.

### OBLIGATOIRE :

Un formulaire sanitaire est à remplir et un certificat médical est à fournir.

## ► L'école multisports :

### *Contact :*

→ **SERVICE DES SPORTS**

19, rue Reverseleux

Tél. : 01 69 92 67 22 – 06 30 23 47 03

[educ.sportifs@mairie-etampes.fr](mailto:educ.sportifs@mairie-etampes.fr)



**Encadrés par des éducateurs sportifs diplômés, les enfants peuvent pratiquer des activités sportives telles que :**

- Football,
- Basket-ball,
- Handball,
- Jeux de raquettes,
- Athlétisme,
- Accrosport,
- Rugby...

**Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis le mercredi de 14 h à 15 h et les enfants de 6 à 12 ans le lundi et le jeudi de 16 h 30 à 18 h au Centre sportif Michel-Poirier.**



### ► Les études dirigées :

Elles se déroulent dans l'établissement de l'enfant après les cours. Avec l'aide d'un enseignant ou d'un animateur diplômé, les élèves peuvent ainsi faire leurs devoirs et réviser les cours de la journée.

### ► Les classes d'environnement :

#### *Contact :*

#### → SERVICE FACTURATION

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

Elles sont destinées aux élèves de CM2. Organisées par la Ville en concertation avec les établissements scolaires, elles offrent aux enfants la possibilité de découvrir un nouvel environnement, d'autres activités et favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité.

L'an passé, 6 classes de 3 établissements étaient parties à la découverte des châteaux de la Loire, des volcans d'Auvergne et dans le Jura).



#### A SAVOIR :

→ La participation financière est fixée selon votre quotient familial.

# Parents, enfants, ça vous est utile !



## LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Toutes les écoles élémentaires de la Ville, bénéficient aujourd'hui d'un équipement d'apprentissage en phase avec les nouvelles technologies comprenant des tablettes numériques, vidéo-projecteur, PC portable, borne wifi mobile...

## ● LE CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

### *Contacts :*

#### → CENTRE SOCIAL JEAN-CARMET

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

#### → CENTRE SOCIAL CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

#### → CENTRE SOCIAL CROIX-DE-VERNAILLES

17- 19, rue Jean- Etienne-Guettard

Tél. : 01 64 94 78 61

## ● LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

### *Contact :*

#### → RÉUSSITE ÉDUCATIVE CENTRE SOCIAL

#### JEAN-CARMET

#### Service « Réussite éducative »

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29



## A SAVOIR :

→ Tous les vendredis, les élèves peuvent participer à des ateliers culturels sur différentes thématiques en partenariat avec différents services de la Ville (Musée, BIJ...).

#### → Le tarif de cette prestation est de

**1,50 € pour l'année.** En 2016 - 2017 190 élèves en ont bénéficié (150 en 2015-2016, 100 en 2014-2015), pour un coût total de 63 000 €. 60 % est supporté par la Ville d'Etampes et 40 % par ses partenaires (Etat, Département, CAF).

S'adressant aux jeunes Etampois âgés de 2 à 18 ans, il offre aussi un accompagnement personnalisé aux familles rencontrant des difficultés dans le parcours éducatif de leur enfant. Ce soutien est encadré par un référent de la Réussite éducative et demande l'implication des parents.

**Le CLAS, grâce à une équipe pluridisciplinaire, permet aux élèves du CP à la Terminale de bénéficier d'une aide aux devoirs et de participer à des activités culturelles et de sociabilisation.**

Ces cours de soutien sont dispensés par des étudiants et un professeur de mathématiques du Collège de Guinette. Ils se déroulent du lundi au vendredi pour les élémentaires de 16 h 30 à 18 h et pour les collégiens et lycéens de 17 h 30 à 19 h, sur quatre sites :

- Le Centre Social Jean Carmet,
- Le Centre Social Camille- Claudel,
- Le Centre Social Croix- de-Vernailles,
- Le Pôle de Proximité du Moulin à Peaux.

### ● LE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE :

**Le Réseau d'Éducation Prioritaire dont font partie les écoles maternelles Elsa-Triolet et Simone-de-Beauvoir et les 4 groupes scolaires :**

Le Petit Prince, Jean-de-La-Fontaine, Jacques-Prévert, Eric-Tabarly ainsi que le collège de Guinette a pour objectif de permettre la réussite scolaire des enfants au travers de classes aux effectifs allégés, d'aides financières supplémentaires, de soutien et d'accompagnement scolaire renforcé...



### ● LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA) :

**Mis en place à Etampes avant que la loi de 2008 ne le rende obligatoire, le SMA fonctionne dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de grève dans l'Éducation nationale.**

Ce service est encadré par des animateurs diplômés de la Ville qui proposent aux enfants une multitude d'activités.

### ● LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ) :

*Contact :*

→ **BIJ - ESPACE CENTRE-VILLE**

12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

**Toutes les actions et activités du BIJ sur :**  
www.bijetampes.fr ou sur Facebook.

→ Inscription au BIJ ou par mail pour recevoir notre newsletter mensuelle.



**Le BIJ est " l'espace ressource " conçu pour répondre aux besoins des jeunes.**

Il propose des entretiens, des actions collectives, des forums, des tables rondes, des visites, des accompagnements sur différents sujets en lien avec l'actualité. Le BIJ fournit des informations, met à disposition des outils informatiques, soutient les projets et aide à la recherche de stages de jobs d'été en France ou à l'étranger.

### Ses dispositifs :

→ « **APPUI SUR MESURE** » est un outil pour lutter contre le décrochage scolaire :  
Les élèves exclus temporairement de leur établissement peuvent être pris en charge par le BIJ. Un programme co-construit par le BIJ et l'équipe enseignante leur est proposé.

- ✓ Coaching,
- ✓ Ateliers d'estime de soi,
- ✓ Mini stage,
- ✓ Atelier geste et posture,
- ✓ Rencontre avec un artisan.

Ce dispositif demande également une implication des parents. Cette action s'inscrit en partenariat avec le CIO et la Réussite Educative.

→ « COUP DE POUCE » : un dispositif de soutien aux projets :

**Mis en place en 1999 pour les jeunes Etampois de moins de 26 ans, ce dispositif permet de co-financer les frais liés à la formation professionnelle ou aux études.**

C'est un accompagnement financier et logistique de la ville d'Etampes destiné aux jeunes Etampois de moins de 26 ans, qui les aide à mener à bien un projet afin de poursuivre leurs études et/ou formation pour faciliter leur insertion.

La Ville alloue un budget de 50 000 € par an. Un dossier est à constituer avec le BIJ et un jury mensuel attribue le montant de l'aide apportée.

→ « TREMPLIN FORMATION JEUNES » : un parcours de formation dans l'animation :

**Avec un accompagnement renforcé du BIJ, le Tremplin Formation Jeunes permet aux jeunes de bénéficier de formations en lien avec l'enfant.**

Le BIJ propose une formation BAFA complète à Etampes, 3 propositions de formation secourisme, des ateliers complémentaires, des aides à la rédaction de C.V (animateur) et apporte son soutien dans la recherche d'aides financières et dans les démarches administratives.

→ « RÉVISION SCOLAIRE » : un soutien aux collégiens et lycéens.

**Sous forme de stage et/ou de mise en relation avec des jeunes étudiants, le BIJ propose différentes formules de soutien aux jeunes souhaitant revoir, compléter, préparer un examen ou leur rentrée scolaire.**

Les stages sont assurés pendant les vacances : 1 h 30 par jour et par matière (math, français, anglais). Des mercredis " bachotage " sont également mis en place.

Le forfait est de 15 € quel que soit le nombre de matières sélectionnées.

→ MOBILITÉ EUROPÉENNE – INTERNATIONALE :  
**Le BIJ fait partie du réseau européen « Eurodesk » qui informe sur l'ensemble des dispositifs de mobilité en Europe (Erasmus+) et les différents types de séjours à l'international pour les jeunes et les professionnels qui travaillent auprès de la jeunesse.**

Service volontaire européen, service volontaire international, programme d'échanges bourses, de soutien stages... le BIJ répond aux interrogations et présente toutes les opportunités pour accompagner le projet de départ.



→ DÉCOUVERTE DE MÉTIERS :

**Tout un panel d'activités est proposé par le BIJ en direction des jeunes pour faciliter la définition de leur parcours :**

- ✓ Visites d'entreprises,
- ✓ Interventions en classe de professionnels,
- ✓ Forums annuels sur un ou plusieurs secteurs d'emploi,
- ✓ Atelier culture d'entreprise,
- ✓ Aide à la recherche de stage...

→ ORIENTATION :

**Un forum d'orientation présentant les offres de formation du Sud-Essonne est organisé avec le C.I.O chaque année.**

Il est complété par des visites dans les établissements scolaires, des participations aux portes ouvertes et forums Post Bac.





### → L'EMPLOI :

**En partenariat avec Pôle emploi, la Mission locale, le service Développement économique et d'autres acteurs du Sud-Essonne, le BIJ propose et participe aux différents jobs dating conduits à Etampes.**

Chaque année en mars se tient une opération recrutement avant l'arrivée de l'été.

### → SANTÉ- PRÉVENTION :

**Le BIJ et ses partenaires organisent chaque année en avril, un forum sous forme de Parcours « Dépistages » permettant d'évaluer son état de santé et de rencontrer des professionnels pour échanger.**

Le BIJ fait également partie du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des établissements et propose tout au long de l'année scolaire des actions de sensibilisation sur différents thèmes :

- ✓ Réseaux sociaux,
- ✓ Sommeil,
- ✓ Sécurité Routière,
- ✓ Addictions,
- ✓ Nutrition...

### → L'ACCÈS À LA CULTURE :

**Afin de favoriser l'accès à la Culture pour tous, le BIJ fait découvrir des variétés culturelles à travers plusieurs outils :**

- ✓ Relais de l'association Cultures du cœur ;
- ✓ Mise en place d'une résidence artistique ;
- ✓ Programmation lors des Journées du patrimoine...

## Les antennes du BIJ :

### → ANTENNE DU QUARTIER DE GUINETTE :

#### Espace IJ ZARAFÀ

Avenue des Meuniers

Tél. : 01 60 80 00 44

#### Horaires d'ouvertures :

- > Mardi : de 14 h à 18 h.
- > Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- > Vendredi : de 9 h à 12 h.
- > Lundi, mardi et jeudi : réservé aux stages et ateliers.

### → ANTENNE DU QUARTIER SAINT MICHEL

#### PIJ Camille Claudel

117 boulevard Saint-Michel

Tel. : 01 69 95 50 00

#### Horaires d'ouvertures :

- > Mardi : de 14 h à 18 h.
- > Mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- > Jeudi : de 14 h à 18 h.

L'accès aux postes est libre et des ateliers et stages sont mis à disposition selon les programmations.

### Le BIJ est présent également sous forme de permanence ou :

- Collège Marie-Curie, les lundis de 12 h 30 à 14 h.
- Collège Guettard, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30.
- Collège de Guinette, les jeudis de 12 h 30 à 14 h.
- Institution Jeanne d'Arc, les vendredis de 12 h 30 à 14 h.
- Lycée Saint-Hilaire, les jeudis de 15 h à 16 h 30.
- Lycée Nelson-Mandela, les mardis de 11 h 30 à 13 h.
- Pôle de proximité du Moulin à Peaux, Saint-Martin les derniers mardis du mois de 16 h à 18 h.
- M.F.R Essonne verte, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de 12 h 30 à 13 h 30.

## ● ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE D'ETAMPES (EPN)

### Contact :

→ EPN Siège et lieu d'inscription : **BIJ/EPN**  
12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

### Horaires d'ouvertures :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le jeudi matin).

### Les antennes :

→ QUARTIER DE GUINETTE :

**Espace IJ ZARAFA** : Avenue des Meuniers

Tél. : 01 60 80 00 44

### Horaires d'ouvertures :

> Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

> Vendredi : de 9 h à 12 h.

Les autres jours sont réservés aux stages et ateliers.

→ QUARTIER SAINT-MICHEL

**P.I.J Camille-Claudel** : 117 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

### Horaires d'ouvertures :

> Mardi : de 14 h à 18 h.

> Mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

> Jeudi : de 14 h à 18 h.

Les accès aux postes sont libres et les ateliers et stages sont mis à disposition selon les programmations.

### Les modalités d'inscription :

✓ Une fiche administrative et un règlement intérieur sont à remplir et à signer, sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour les mineurs, un parent doit être présent obligatoirement pour validation.

Une fois la démarche effectuée un mot de passe est attribué. Et ce mot de passe permet un accès illimité dans tout les E.P.N de la Ville.

## L'objectif de L'EPN est d'accompagner tout public à utiliser Internet et des outils multimédia.

Pour cela L'EPN propose aux jeunes une multitude de services en lien avec le multimédia tels que :

→ L'Accès libre,

→ L'Atelier Thématique,

→ L'Atelier Créatif (10-15 ans).

De plus, l'EPN organise des interventions ponctuelles en « *prévention & accompagnement aux usages* » et met le multimédia au service des projets conduits sur la ville par le BIJ et ses partenaires locaux.

## ● POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.) :

### Contact :

→ **LE CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL**

117 bis Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

### Horaires d'accueils sans rendez-vous :

> Mardi : de 14 h à 18 h.

> Mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

> Jeudi : de 14 h à 18 h.

**Ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 à l'Espace Camille-Claudel, le PIJ est un nouveau service labellisé IJ (Information Jeunesse). Il offre les mêmes services pour répondre aux besoins des jeunes, accompagner les activités et le développement du Pôle du Savoir et de la Connaissance.**

Accessible sans rendez-vous, le PIJ met à disposition des outils informatiques, soutient les projets et aide à la recherche de stages, de jobs d'été en France ou à l'étranger.



● **LE C.I.O** (Centre d'Information et d'Orientation) :

*Contact :*

→ **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

21, promenade des Prés

Tél. : 01 69 92 10 60

**Direction :** Sylvie Pierson

cio-etampes@ac-versailles.fr

www.ac-versailles.fr/cio-etampes



**Le CIO est un service public et gratuit de l'Éducation nationale.**

Lieu d'écoute et d'accueil pour les collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en rupture de scolarité et jeunes adultes.

Les psychologues de l'Éducation du CIO, spécialisés dans le conseil en orientation aident et conseillent les jeunes et leur famille dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels, ainsi que dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, grâce à leur expertise en psychologie de l'orientation.

**Elles reçoivent sans rendez-vous :**

> *Tous les matins de 9 h à 12 h 30 (sauf le mardi matin : uniquement en accueil documentaire).*

> *Les après-midis sur rendez-vous uniquement :*

> *Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h.*

> *Le mercredi après-midi : avec ou sans rendez-vous.*

> *Le samedi matin, de 9 h 30 à 12 h 30, uniquement sur rendez-vous (selon planning).*

> *Pendant les vacances : le CIO est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous le matin, sans rendez-vous l'après-midi.*

● **LE P.A.E.J** (Point Accueil Ecoute Jeunes) :

*Contact :*

→ **LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES**

10, rue de la Plâtrerie

Tél. : 01 69 78 36 04

P.A.E.J@oppelia.fr

**Horaires d'ouvertures :**

> *Lundi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 20 h.*

> *Mardi : de 14 h à 20 h.*

> *Mercredi : de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h.*

> *Samedi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.*

**Le P.A.E.J s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans et à leur famille.**

Ce lieu d'accueil gratuit respecte les règles de confidentialité et d'anonymat. Les équipes du P.A.E.J soutiennent et aident les jeunes en état de souffrance due à un mal-être, des tensions familiales, des difficultés scolaires, d'emploi, d'addictions, etc.

● **LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :**

*Contact :*

→ **LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :**

21, rue Jean-Baptiste-Eynard

Tél. : 01 64 94 04 96

**La PMI est un service du Conseil départemental. Une équipe pluridisciplinaire (médecins, paramédicaux...) exerce des missions de prévention autour de la santé du jeune enfant.**

Le Centre propose des consultations médicales et psychologues sur rendez-vous ainsi que des permanences de puériculture sans rendez-vous.

● **LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE :**

*Contact :*

→ **LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**

21, rue Jean-Baptiste-Eynard  
Tél. : 01 64 94 04 96

**Jours et horaires du Centre de P.M.I et du Centre de Planification et d'Éducation familiale**

- > *Lundi, mardi et mercredi :*  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- > *Jeudi :* de 13h 30 à 17 h.
- > *Vendredi :* de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Les centres de Planification de d'Éducation Familiale sont des lieux pour parler, être écouté, s'informer, consulter un médecin, des infirmières. Tous les entretiens sont confidentiels.**

On y obtient des informations sur la prévention, la contraception, la contraception d'urgence, le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), l'interruption volontaire de grossesse (IVG), le suivi de grossesse. On peut également y rencontrer une conseillère conjugale et familiale.

● **ATELIERS « PARENT THÈSE » GROUPE FAMILLES :**

*Contacts et inscriptions :*

→ **CENTRE SOCIAL JEAN-CARMET**

1, avenue des Noyers-Patins  
Tél. : 01 60 80 05 29

→ **CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL**

119 bis, boulevard Saint-Michel  
Tél. : 01 69 95 50 00

→ **CENTRE SOCIAL CROIX-DE-VERNAILLES**

17, 19 rue Jean-Etienne-Guettard  
Tél. : 01 64 94 78 61 ou 01 69 95 13 60

**Ces espaces ouverts aux parents et aux enfants ont pour objectif de créer du lien social, de favoriser l'intégration et de renforcer les rencontres et les échanges.**

Ces ateliers se déroulent deux fois par semaine au Centre social Jean-Carmet et au Centre social Croix-de-Vernailles le mardi et jeudi de 14 h à 16 h. Et uniquement le jeudi de 14 h à 16 h au Centre social Camille-Claudé.



# Des aides bienvenues



## ► L'Allocation Etampoise de Rentrée

### Contacts :

#### → CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rue des Marionnettes

#### Horaires d'ouvertures :

> Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

> Mardi de 8 h 30 à 17 h 30.

#### PERMANENCES :

#### → QUARTIER SAINT-MICHEL : CENTRE SOCIAL ESPACE CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, bd Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

#### Horaires d'ouvertures :

Tous les jeudis de 9 h à 12 h.

#### → QUARTIER DE GUINETTE : CENTRE SOCIAL ESPACE JEAN-CARMET<sup>1</sup>,

avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

#### Horaires d'ouvertures :

Tous les jeudis de 14 h à 17 h.

#### → QUARTIER CROIX-DE-VERNAILLES : CENTRE SOCIAL CROIX-DE-VERNAILLES

Tél. : 01 64 94 78 61

Tous les mardis de 13 h 30 à 17 h 30.

**La rentrée scolaire est toujours une période de l'année où les dépenses pèsent lourdement sur le budget des familles.**

C'est pourquoi, en 2011 la Ville via son CCAS a créé l'Allocation Etampoise de Rentrée pour les familles qui ne perçoivent pas de prestation de la CAF.

→ Pour les enfants de 2 à 5 ans : 70 €.

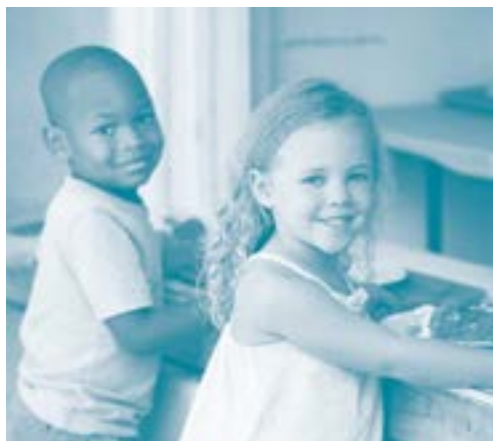
→ Pour les enfants de 6 à 10 ans : 288 €.

#### Document à fournir au CCAS :

- ✓ Pièce d'identité des deux parents ;
- ✓ Livret de famille ;
- ✓ Justificatif de domicile ;
- ✓ Avis d'imposition ou de non imposition 2016 ;
- ✓ Les deux derniers justificatifs des prestations CAF (août et septembre) ;
- ✓ Certificat de scolarité.

**Les inscriptions s'effectueront du 28 août au 13 octobre au CCAS des Marionnettes et dans les permanences du Centre Communal d'Action Social.**





## ► La cantine à 0,15 € :

Cette facturation réduite à 0,15 € a été mise en place par la Ville d'Etampes depuis janvier 2000 pour les familles connaissant une situation financière difficile et temporaire.

L'attribution de ce tarif est soumise à certaines conditions :

→ La demande est examinée par la Commission sociale via le Centre Communal d'Action sociale. Cette mesure est valable 3 mois et peut être reconduite de façon exceptionnelle sur demande de la famille et après réexamen de sa situation.

→ L'implication de la famille est indispensable. Elle doit mettre tout en œuvre pour rééquilibrer son budget (dossier de surendettement, suivi budgétaire, régularisation du dossier CAF, indemnités journalières...).

→ Le quotient familial doit impérativement avoir été calculé.

→ 50 % du tarif défini par le calcul du quotient est appliqué quand la famille ne remplit plus les conditions d'attribution.

**IMPORTANT : si les factures établies avec le tarif préférentiel ne sont pas acquittées, le dispositif est tout simplement annulé.**

► Les études dirigées à 1 € par mois et les accueils de loisirs à 1 € par jour :

### *Contacts :*

#### → CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rue des Marionnettes

Tél. : 01 69 92 68 00

#### Horaires d'ouvertures :

> Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

> Mardi : de 8 h 30 à 18 h.

#### → SERVICE FACTURATION

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

Pour aider les familles connaissant temporairement des difficultés, un tarif préférentiel de 1 € peut leur être accordé. Les démarches et conditions sont similaires à celle de la cantine à 0,15 €.

## ► Les aides de la Caisse des écoles :

La Caisse des Ecoles est un établissement public autonome communal qui a pour objectif d'améliorer la qualité de la vie scolaire de votre enfant, de sa classe et de son école.

Ses actions sont diverses et se traduisent par :

→ La remise d'ouvrages aux élèves entrant en 6<sup>e</sup> ;

→ Une subvention aux bibliothèques scolaires (150 €) ;

→ Un soutien aux projets ;

→ Le versement d'une subvention de 1,52 € par élève à chaque fin d'année scolaire et fin d'année civile pour permettre l'organisation de sorties, de spectacles.

#### Elle octroie également :

→ 16 € aux élèves entrant au CP dans une école élémentaire de la Ville.

→ 31 € aux enfants passant en 6<sup>e</sup>.

## ► Les aides supplémentaires :

### L'allocation rentrée scolaire de la CAF.

Afin d'alléger le poids financier de la rentrée scolaire, la CAF verse cette allocation aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans.

Le montant est variable selon l'âge de l'enfant. Le versement est soumis à certaines conditions.

Pour les familles non allocataires, la demande se fait auprès de la CAF ou de la MSA.

Pour tout savoir sur cette prestation, un site Internet est à votre disposition : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).



### Les montants des allocations pour la rentrée 2017

AGES	MONTANTS
6-10 ans	364,09 €
11-14 ans	384.17 €
15-18 ans	397.49 €



## ► Les permanences CAF :

Le Centre social Camille-Claudel met à disposition un ordinateur, tous les jours de la semaine, afin d'effectuer les démarches sur le site Internet de la CAF en toute confidentialité.

Un membre de l'équipe est présent pour apporter son aide.

### Contacts :

#### → CENTRE SOCIAL CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

#### Horaires d'ouvertures :

Le mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

#### → PERMANENCE ASSURÉE PAR UN AGENT DE LA CAF

Centre social Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

#### Horaires d'ouvertures :

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

# Jeunes et déjà citoyens



## ► Le CMJ : des jeunes engagés dans la vie de la Cité

### Contact :

#### → BIJ

12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

[bij@mairie-etampes.fr](mailto:bij@mairie-etampes.fr)

**Le Conseil Municipal Jeunes est composé d'une quarantaine d'élèves (CM2 et 6<sup>e</sup>), élus pour 2 ans. Le CMJ fonctionne le temps d'une année scolaire (septembre à juin).**

Le CMJ permet d'associer les jeunes à la vie locale, de développer leur engagement citoyen. Il favorise également l'apprentissage de la vie démocratique.

Ils ont ainsi à leur actif des projets tels que : la création d'un livret découverte de plantes aromatiques, la mise en place d'un spectacle en direction des Aînés...



### A SAVOIR

→ Chaque mois, dans la newsletter du BIJ, un point de situation des travaux conduits par le CMJ est diffusé à tous les abonnés.



# Des activités en dehors de l'école



## ► Les accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances :

### *Contacts :*

Les accueils de loisirs sont ouverts :

> Le mercredi et pendant les vacances scolaires : toute la journée.

### *INSCRIPTIONS ET FACTURATION :*

#### → LES ACCUEILS DE LOISIRS

Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

### *POUR INFORMATION :*

#### → SERVICE ENFANCE

76, rue Saint-Jacques

Tél. : 01 64 59 24 41

Les accueils de loisirs participent à l'épanouissement des enfants au travers d'activités variées, collectives, éducatives et de détente. Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés.

### ● LES ENFANTS EN ÉCOLE MATERNELLE (3-6 ANS) SONT ACCUEILLIS AU SEIN DES ÉCOLES :

- Eric-Tabarly ;
- Louise-Michel ;
- Hélène-Boucher.

### ● LES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (6-12 ANS) SONT ACCUEILLIS À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VALNAY.

## ► Les accueils de loisirs des Maisons de quartiers

### ● POUR LES 6-11 ANS :

### *Contacts :*

#### *INFORMATION ET INSCRIPTIONS :*

#### → CENTRE SOCIAL JEAN-CARMET

Service Animation et Médiation  
1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

#### → CENTRE SOCIAL CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

#### → CENTRE SOCIAL DE LA CROIX-DE-VERNAILLES

17, 19 rue Jean-Etienne-Guettard

Tél. : 01 69 95 13 60

→ **Planète Mômes** du Centre social Jean-Carmet, réservé aux enfants des quartiers de Guinette et Hauts-Vallons. Il fonctionne de 8 h 30 à 17 h 30 avec ou sans restauration.

→ **L'enfant prodigue** du Centre social Camille Claudel accueille uniquement les enfants habitant le quartier Saint-Michel de 8 h 30 à 17 h 30.

→ **L'accueil de loisirs de la Croix-de-Vernailles** hébergé par l'école Jean-de-Vernailles, est destiné aux enfants du quartier. Il est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

## ● POUR LES 12 – 17 ANS :

Le service Animation et Médiation propose des animations et des sorties pour les adolescents en accueils de loisirs ouverts (pas d'horaire d'arrivée ni de départ hormis les jours de sortie) au sein des quartiers de Guinette, Croix-de-Vernailles et Emmaüs Saint-Michel.



### A SAVOIR

- Les enfants ont la possibilité de participer à ces accueils de loisirs par demi-journée.
- Pour l'Enfant prodigue et la Croix-de-Vernailles il n'existe pas de service de restauration.

### IMPORTANT ET VALABLE POUR TOUS LES ACCUEILS DE LOISIRS :

- Les bulletins d'inscription sont à retirer auprès des directeurs des accueils de loisirs et téléchargeable sur [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr)
- > Outils ratiqes > Activités extrascolaires.
- Un certificat médical est obligatoire pour toutes les inscriptions en accueils de loisirs.

## ► Les Maisons de quartier :

### Contacts :

#### INFORMATION ET INSCRIPTIONS :

#### → CENTRE SOCIAL JEAN-CARMET

Service Animation et Médiation

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

#### → CENTRE SOCIAL CAMILLE-CLAUDEL

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

#### → CENTRE SOCIAL DE LA CROIX-DE-VERNAILLES

17, 19 rues Jean-Etienne-Guettard

Tél. : 01 69 95 13 60

Totalement intégrées dans la vie des quartiers, ces structures de proximité proposent en partenariat avec les associations des actions éducatives et de loisirs.

## ● CENTRE SOCIAL ESPACE JEAN-CARMET :

> **De 0 à 3 ans** : atelier éveil musical, d'éveil artistique et des racontines.

> **De 3 à 12 ans** : atelier d'arts plastiques.

> **De 13 à 17 ans** : atelier capoeira, atelier de théâtre et de danse.

### → Le Point lecture :

> **Les jeunes de 0 à 17 ans peuvent venir s'inscrire au point lecture afin de profiter d'un espace dédié à la lecture ou à l'emprunt de livres.**

En outre, des ateliers d'écriture sont également proposés sur des temps forts de l'année.

Ce service est gratuit. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 19h et les mercredis de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

## ● CENTRE SOCIAL ESPACE CAMILLE-CLAUDEL :

> **De 0 à 3 ans** : atelier d'éveil artistique « Les souris vertes ».

> **Pour tous les âges** : Le Pôle du Savoir et de la Connaissance. Cet espace où trônent plus de 1 500 livres à emprunter ou à consulter sur place est aussi un lieu où sont organisés des expositions et des spectacles jeune public.

### → Les Portes ouvertes :

> Le 1<sup>er</sup> mercredi de septembre pour le Centre social Espace Jean-Carmet.

> Le 2<sup>e</sup> mercredi de septembre pour le Centre social Camille-Claudel.

**Ces portes ouvertes, donnent l'occasion de découvrir les ateliers proposés, de s'inscrire, de rencontrer les animateurs des Maisons de quartiers, les associations et les agents de permanence présents toute l'année.**

## ● CENTRE SOCIAL DE LA CROIX-DE-VERNAILLES :

- > **De 12 à 36 mois** : ateliers « *monpti bout* » - éveil artistique.
- > **De 6 à 11 ans** : accueil de loisirs.
- > **Pour la famille** : ateliers jeux 1 samedi par mois.
- > **Les ateliers « Parent thèse »** : tous les mardis et jeudis hors période des vacances scolaires.

L'équipe du Centre social propose aussi de nombreux évènements et manifestations pendant l'année (Fête du sport, journée de la solidarité...).

### NOUVEAUTÉS

► Depuis le 23 janvier 2017, un Pôle de proximité et des services est accessible au sein de la résidence du Moulin à Peaux.

**Les habitants des quartiers de Saint-Martin, Petit-Saint-Mars et Saint-Gilles ont ainsi à leur disposition :**

- Une équipe pour faciliter les démarches du quotidien (un écrivain public, des animateurs sociaux, des médiateurs) ;
- Un soutien à la réussite scolaire avec le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour les élémentaires.
- Des permanences sans rendez-vous :
  - **Elus** : 1 vendredi sur 2 de 14 h à 16 h.
  - **CCAS** : le lundi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.
  - **BIJ** : les derniers mardis du mois de 16 h à 18 h.
  - **Conseiller social de la résidence Yvelines et Essonne** : **M. Oliveira** : 1 mardi sur 2 de 14 h à 16 h 30.

### Contact :

#### → PÔLE DE PROXIMITÉ ET DES SERVICES

5 ter, boulevard Pasteur

Tél. : 01 82 92 00 06

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

**PROJET EN COURS** : La réalisation d'une Maison de quartier pour les habitants de la Croix-de-Vernailles.

## ► Le Pôle de développement culturel des quartiers :

### Contact :

#### → LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES QUARTIERS

Centre social Espace Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

### Un accès à la Culture pour tous !

Le Pôle de développement culturel programme tout au long de l'année des spectacles, des concerts et des pièces de théâtre. Pour y assister, il n'est pas nécessaire de réserver. Le billet d'entrée est à 2,30 € seulement pour tout public.

### ● LE PASS' RENTRÉE :

Créé en 2003, en partenariat avec les associations, le Pass' Rentrée offre aux jeunes Etampois la possibilité de pratiquer à l'essai et gratuitement plusieurs disciplines avant de s'inscrire pour l'année.

### ● LE STUDIO DE RÉPÉTITION :

### Contact :

#### → Centre Social Espace Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

Mise en place par la Ville d'Etampes en 2008, le studio de répétition installé au centre social Jean-Carmet est entièrement équipé, insonorisé et climatisé. Il accueille tous les musiciens, de tous niveaux et de tous âges.

Pour louer le studio, une réservation faite au préalable est obligatoire. Il suffit d'appeler le Centre social Jean-Carmet.

### Le coût de cette location est de :

2 €/heure pour les Etampois.

3 €/heure pour les habitants de la CAESE.

5 €/heure pour les personnes habitants en dehors de la CAESE.

## ● LE MUSÉE ET LE SERVICE ANIMATION DU PATRIMOINE :

### *Contact :*

#### → LE SERVICE ANIMATION DU PATRIMOINE

Hôtel Anne-de-Pisseleu – Place de l'Hôtel-de-ville et des Droits de l'Homme

Tél. : 01 69 92 69 08

[musee@caese.fr](mailto:musee@caese.fr)

#### → LE MUSÉE INTERCOMMUNAL D'ETAMPES

Cour de l'Hôtel-de-Ville - Place de l'Hôtel-de-ville et des Droits de l'Homme

Tél. : 01 69 92 69 12

[musee@caese.fr](mailto:musee@caese.fr)

**Ce haut lieu de l'histoire locale conserve de nombreuses collections et propose de multiples disciplines.**

→ La paléontologie, l'archéologie, les Beaux-Arts, l'art contemporain et l'ethnologie.

→ Le service pédagogique participe également aux projets de classes pour les collèges et lycées. Des ateliers viennent compléter les visites du Musée.

→ Des ateliers de sensibilisation au patrimoine local et aux collections du Musée sont organisés tout au long de l'année pour les enfants.



## ● LES ARCHIVES MUNICIPALES :

### *Contact :*

#### → LES ARCHIVES MUNICIPALES

4, rue Sainte-Croix

[archives.municipales@mairie-etampes.fr](mailto:archives.municipales@mairie-etampes.fr)

Tél. : 01 64 94 85 07

#### Horaires d'ouvertures :

*Du lundi au samedi sur rendez-vous.*

**Celui qui s'intéresse à l'histoire d'Etampes et sa région depuis le XIII<sup>e</sup> siècle y trouvera son bonheur. Dossiers, livres et périodiques peuvent y être gratuitement consultés en salle de lecture.**



### A SAVOIR

→ Pour consulter des archives, une pièce d'identité doit être présentée. Il n'est pas obligatoire d'être majeur. Le prêt à domicile est exclu, mais la prise de photos numérique est autorisée.

## ● L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES :

### *Contact :*

#### → L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES

11, rue de la Vigne

**Inscriptions auprès du Service Culturel à l'Hôtel Anne de Pisseleu**

[service.culturel@caese.fr](mailto:service.culturel@caese.fr)

Tél. : 01 69 92 69 07 - N° de l'atelier :

01 64 94 88 70 (aux heures de cours).

**A partir de 7 ans, du lundi au vendredi, les enfants peuvent accéder à l'Ateliers d'Arts Plastiques. Des cours sont aussi destinés aux lycéens qui préparent cette option au Bac.** Pour développer les facultés créatrices des enfants, une équipe de professionnels leur enseigne les arts plastiques et les aide à travers différents cours : dessin, peinture, aquarelle, pastel, gouache, peinture à l'huile ou encore gravure.

## ● LE THÉÂTRE :

### Contact :

#### → LE THÉÂTRE

Place Geoffroy-Saint-Hilaire

**Réservations et renseignement au Service culturel intercommunal**

[service.culturel@caese.fr](mailto:service.culturel@caese.fr)

Tél. : 01 69 92 69 07

Facebook : Théâtre d'Etampes Léon Marquis

A chaque saison le Théâtre affiche une programmation riche et variée de tous genres.

Les artistes confirmés, les artistes locaux et des têtes d'affiche s'y produisent. Il offre aussi une place privilégiée aux spectacles jeunes publics.



## ● CINETAMPES :

### Contact :

#### → CINÉTAMPES

Théâtre d'Etampes – Place Geoffroy-Saint-Hilaire

Répondeur : 01 69 92 69 14

**Renseignements :**

[cinetampes@caese.fr](mailto:cinetampes@caese.fr)

Tél. : 01 69 92 69 14

Salle Art et Essai, CINÉtampes propose du cinéma d'auteurs des films d'animation, des documentaires, des soirées thématiques (Ciné-Philo ou Ciné-Peinture), et ciné-concerts...

CINÉtampes travaille aussi en étroite collaboration avec les établissements scolaires de la Ville avec les dispositifs « Collège » et « Lycée au cinéma ».

## ● LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (CRI)

SERVICE INTERCOMMUNAL :

### Contacts :

#### → CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

19 bis, rue Louis-Moreau

Tél. : 01 64 59 26 76

[conservatoire.etampes@caese.fr](mailto:conservatoire.etampes@caese.fr)

Le CRI privilégie le « jouer ensemble », pivot de l'enseignement musical.

Ateliers instrumentaux et vocaux (jazz, classique, musiques actuelles, musiques traditionnelles...) font partie intégrante de l'apprentissage individuel.

L'enseignement de plus de 20 instruments y est prodigué ! L'option facultative de musique au baccalauréat est proposée aux lycéens de terminale.

## ● LA BIBLIOTHÈQUE DIANE-DE-POITIERS

### Contact :

#### → BIBLIOTHÈQUE DIANE-DE-POITIERS

4, rue Sainte-Croix  
Tél. : 01 64 94 05 65  
etampes.c3rb.org

#### Horaires d'ouvertures :

- > Mardi : de 16 h à 18 h.
- > Mercredi : de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h.
- > Vendredi : de 14 h à 18 h 30.
- > Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

La bibliothèque intercommunale Diane-de-Poitiers est un espace ouvert à tous pour lire, emprunter gratuitement des livres, films et CD, participer à des ateliers, découvrir des expositions mais aussi assister à des spectacles...

#### → Pour les 0-4 ans :

Racontines musicales, séances d'éveil autour des contes et des instruments.

#### → Pour les 5 ans et plus :

Heures du Conte, séances pour s'évader dans le monde des contes et des histoires.

#### → Pour les 6 ans et plus :

Ateliers Jeux de société, pour partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.

#### → Pour les 8 ans et plus :

#Hack@ctu, un nouveau rendez-vous avec les bibliothécaires pour échanger à propos de l'actualité média en général : info, jeu vidéo, série, BD/manga, musique, cinéma...

Le programme complet des animations est disponible à la bibliothèque Diane-de-Poitiers et à découvrir sur le site Internet : [etampes.c3rb.org](http://etampes.c3rb.org) ou sur : [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) > Guides.

## ● BIBLIOTHÈQUE ULYSSE :

### Contact :

#### → BIBLIOTHÈQUE ULYSSE

6-8 rue Jean-Etienne Guettard  
Tél. : 01 69 78 06 67

#### Horaires d'ouvertures :

- > Mardi : de 16 h 30 à 18 h.
- > Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 à 18 h.
- > Samedi : de 14 h à 17 h.

La bibliothèque Ulysse propose aux enfants de 0 à 14 ans un très large choix de livres (albums, romans, bandes dessinées, mangas, documentaires...) ainsi que des DVD.

Des animations, des spectacles, des expositions, des ateliers sont régulièrement programmés (spectacles, expositions, heures du conte, concerts...)

#### → Pour les tout petits et leurs accompagnants :

Les p'tites oreilles, séances d'éveil pour partir à la découverte du livre autour d'histoires, de comptines et jeux...

#### → Pour les 5 ans et plus :

Club lecture, pour parler de livres en compagnie des bibliothécaires. Ateliers Jeux de Société, pour se divertir, partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.

Le programme complet des animations est disponible à la bibliothèque Ulysse et à découvrir sur le site Internet : [etampes.c3rb.org](http://etampes.c3rb.org) ou sur [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) > Guides.



### MODALITÉS DE PRÊT VALABLES POUR L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES :

→ Pour s'inscrire et obtenir sa carte de lecture gratuitement, il suffit de présenter un justificatif de domicile et une autorisation parentale pour les enfants mineurs.

## ● LIRE ET FAIRE LIRE :

Pour donner aux enfants l'envie de lire, une fois par semaine dans les écoles élémentaires Les Prés, Jacques-Prévert et l'école maternelle Louise-Michel, un rendez-vous intergénérationnel est animé par des bénévoles.



## ● TICKET LOISIRS JEUNES :

### *Contact :*

→ CAF DE L'ESSONNE – SERVICE ACTIF

91032 Evry Cedex

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Le Ticket Loisirs Jeunes est une aide de la CAF qui permet de financer les frais d'inscription ou d'abonnement liés à la pratique d'un sport, d'une activité culturelle ou artistique.

→ Il est destiné aux enfants âgés de 6 à 15 ans.

Son obtention est soumise à conditions de ressources. Elle est réservée aux familles allocataires.



# Je, tu, il et elle... nous nous respectons !



## ► La pause déjeuner ; on se tient bien

**Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité.**

Des règles de base doivent être respectées (respecter le personnel et le matériel, ne pas jouer avec la nourriture, se tenir correctement à table...).

## ► Le soir, on ne laisse pas son enfant seul dans la rue.

**La circulation des mineurs de moins de 13 ans est règlementée pendant les congés scolaires.**

Un arrêté municipal pris en 2001 précise qu'un enfant de moins de 13 ans ne peut circuler seul dans la Ville de 23 heures à 6 heures.

**Merci aux parents de contribuer au respect de cette mesure qui vise à protéger les enfants.**





# Notes :

# La France, un pays laïc

*"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés sont un devoir de l'Etat."*

Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République.

*"La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte."*

Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

*"La laïcité constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle."*

Henri Pena-Ruiz.

